

Décision 03-D-48 du 22 octobre 2003

relative à des pratiques mises en œuvre par
l'URSSAF de la Haute-Vienne

Posted on: 03 novembre 2003 | Secteur(s) :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Monsieur X...

Dispositif(s)

Irrecevabilité

Entreprise(s) concernée(s)

URSSAF de la Haute-Vienne

Lire

le texte intégral de la décision

37.28 Ko